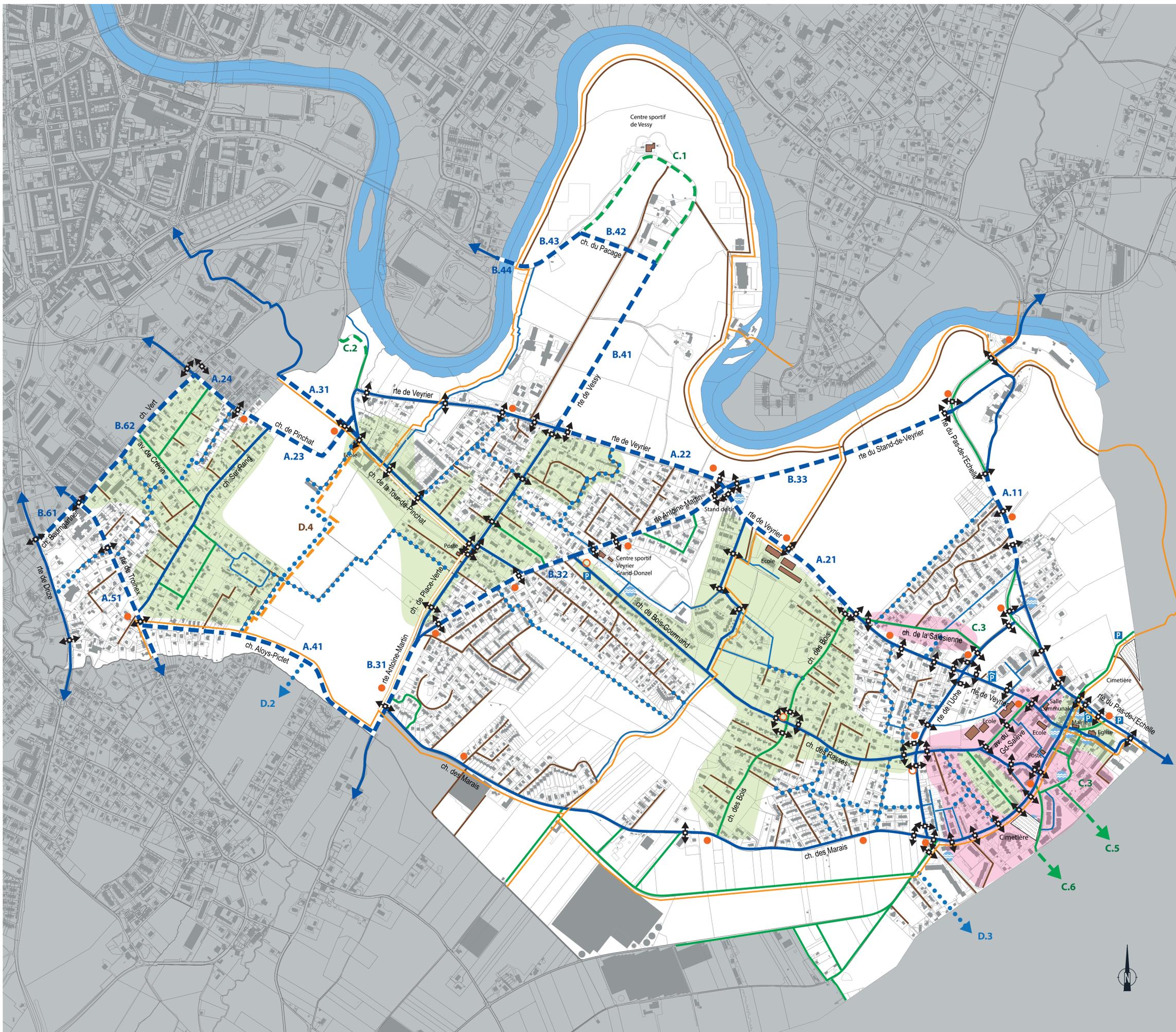




# PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS

Echelle : 1:5000

Adopté par le Conseil municipal le 15 novembre 2022  
Approuvé par le Conseil d'Etat le 26 avril 2023



### LÉGENDE

#### Réseaux

- Liaison pédestre à usage quotidien
- Autre chemin public
- Autre chemin privé
- Autre chemin privé, avec servitude de passage public

- Tronçon existant
- Tronçon à améliorer
- Tronçon à créer
- Itinéraire de randonnée pédestre inscrit au Plan directeur cantonal
- Nouveau tronçon à inscrire
- Tronçon existant à déclasser

- Zone 20/30 km/h existante
- Zone 20/30 km/h à créer
- Traversée piétonne (analyse sécurité)
- Arrêt des transports publics existants / futurs

#### Lieux

- Lieu d'intérêt public
- Fontaine
- Parking public

### TEMPS DE PARCOURS À PIED en minutes

